



FEDERATION FRANCOPHONE DU YACHTING BELGE

ASBL 0418 586 969
Siège social
Avenue du Parc d'Amée 90
5100 JAMBES
Tél. 081/30.49.79
Fax 081/30.73.25
www.ffyb.be
info@ffyb.be

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande d'inscription à une session d'examen en vue de l'obtention du brevet de navigation de plaisance en eaux intérieures, nous vous envoyons ci-joint une série de documents ainsi que la procédure à suivre.

1. Formulaire de demande (indispensable pour compléter votre dossier):

- le compléter
- faire compléter l'attestation de visite médicale (volet B),
- joindre une photocopie de votre carte d'identité **accompagnée d'une attestation de domicile**
- le renvoyer à la **F. F. Y. B. avenue du Parc d'Amée, 90 à 5100 Jambes**

Vous pouvez choisir de vous inscrire à l'examen pour le brevet restreint seul (20 questions) ou à l'examen pour le brevet général (20 questions + 20 questions). Dans un cas comme dans l'autre, en cas d'échec, chaque réinscription vous coûtera 37.50 euros, par virement bancaire.

Mais, quelque soit votre choix de départ, si, après avoir réussi uniquement la partie concernant le brevet restreint, vous renvoyez votre livret de service en vue de recevoir votre brevet restreint, alors toute inscription ultérieure à l'examen complémentaire pour l'obtention du brevet général nécessitera l'introduction d'un nouveau dossier complet (avec certificat médical, copie recto verso de la carte d'identité) et le paiement d'un droit d'inscription de 75 euros, par virement bancaire.

2. Virement

Virer **75 EUR** sur le compte de la Fédération (**250-0284883-79**) et ce, 15 jours avant la date de l'examen.
(communication : votre nom et la date de l'examen)

Votre dossier ne sera complet qu'après réception de votre paiement.

3. Livret de service

Dans ce livret, devront être inscrites les 12 heures de pratique effectives que vous devrez réaliser sur les eaux intérieures et qui seront visées par un moniteur breveté. Ce nombre d'heures sera ramené à 6 si elles ont été effectuées dans le cadre d'une formation organisée par un des clubs reconnus par la Fédération. Ces heures de pratique peuvent être effectuées avant ou après la réussite de votre examen.

Vous renverrez ce livret dûment complété à la Fédération qui le fera parvenir à l'administration après l'avoir visé.

4. Liste des matières à étudier

Vous aurez deux heures pour répondre à un questionnaire à choix multiples composé de

- 20 questions pour l'obtention du brevet de conduite restreint,
- 40 questions pour le brevet de conduite général (les 20 questions du brevet restreint + 20 supplémentaires)
- 20 questions pour le brevet de conduite général, pour ceux qui possèdent déjà le brevet restreint.

Le système de points est le suivant:

- + 3 points pour une bonne réponse
- 0 point pour une question laissée sans réponse
- 1 point pour une réponse fautive

Il faudra obtenir au moins 60% des points dans chacune des deux matières présentées à la même session. Vous serez avisé de votre résultat par le secrétariat de la F.F.Y.B.

5. Liste des clubs F.F. Y.B.

qui organisent des formations préparant à ces examens et des stages d'expérience pratique effective.

6. Talon d'inscription

précisant la date et le lieu de la session que vous choisissez, à renvoyer à la F.F.Y.B.

Après avoir effectué toutes ces formalités **dans les délais impartis**, vous serez convoqué à la session d'examen organisée par la Fédération. Vous vous y présenterez muni de la convocation, de votre carte d'identité et de la preuve de votre paiement.

Nous vous prions de noter dès à présent que toute contestation relative aux examens doit être adressée à l'organisme auprès duquel vous l'avez passé.

En ce qui vous concerne donc, vous vous adressez à :

F.F.Y.B. 90 avenue du Parc d'Amée, 5100 Jambes.

Nous espérons qu'avec toutes ces données vous réussirez cet examen et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, à notre considération distinguée.

André-Marie ANCIEN

Président de la Commission Examen

Vous êtes priés de renvoyer impérativement à la

F.F.Y.B., avenue du Parc d'Amée 90 à 5100 Jambes :

- 1. le talon d'inscription ci-dessous et,**
- 2. le formulaire d'inscription pour l'obtention du brevet dûment complété (volet A et volet B date et signature) et,**
- 3. la photocopie recto verso de votre carte d'identité AVEC attestation de domicile, en respectant les délais suivants :**

inscription AVANT le 3 mars 2012 pour l'examen du 17 mars 2012

inscription AVANT le 28 avril 2012 pour l'examen du 12 mai 2012

inscription AVANT le 10 novembre 2012 pour l'examen du 24 novembre 2012

Je soussigné

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone, GSM, E-mail :

m'inscris par la présente à la session d'examen du

- 17 mars 2012** (inscription AVANT le 3 mars 2012)
- 12 mai 2012** (inscription AVANT le 28 avril 2012)
- 24 novembre 2012** (inscription AVANT le 10 novembre 2012)

pour

- le brevet restreint seul
- le brevet restreint + le brevet général
- le brevet général seul si déjà en possession du brevet restreint.

Je choisis comme lieu de passage de cet examen :

- NAMUR (nombre limité à 80 candidats)
- BRUXELLES (nombre limité à 40 candidats)
- VISE

Il s'agit d'une :

- Première inscription à une session d'examen pour le brevet en eaux intérieures (je verse donc 75 € sur le compte FFYB 250-0284883-79)
- Réinscription, étant déjà présent à la session d'examen en date du (je verse donc 37,5 € sur le compte FFYB 250-0284883-79)

Dans le cadre de la préparation à cet examen, j'ai suivi une formation auprès de

Fait le : Signature :

ATTENTION : PAS D'INSCRIPTION PAR LETTRE RECOMMANDÉE